

+ 311 Rwanda



AMBASSADE DE SUISSE
AU RWANDA

KIGALI, le 25 mai 1977

B. P. 597
Tél. 5534

AG
u.R.
9/6

Réf.: 771.24 - AH/v1

Monsieur Marcel ~~HEIMO~~
Délégué à la Coopération Technique

3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Quatre mois se sont maintenant écoulés depuis mon arrivée à Kigali. Ma prise de contact avec les problèmes de la Coopération Technique au Rwanda s'est faite sans trop de difficultés grâce, je dois bien le dire, à la franche collaboration de M. ROHNER d'une part, des chefs de projets d'autre part. Si je n'ai pas encore été en mesure de prendre contact avec les projets sis à l'intérieur du pays (PPF et PAK), j'ai eu néanmoins l'occasion de rencontrer ici la plupart des experts qui y sont affectés et ai pu me rendre compte de l'excellent esprit qui les anime.

Je me dois pourtant de vous rendre compte d'un certain malaise qui règne actuellement chez ces garçons. Ils ont souvent l'impression que "Berne" ne comprend pas leurs problèmes, les néglige, ne fait pas grand chose pour faciliter leurs contacts avec la Centrale.

Tous les experts en général, les chefs de projets en particulier, se félicitent des excellents rapports qu'ils entretiennent avec la Section opérationnelle de la CT. Il est visible que leurs correspondants sont des hommes qui connaissent à fond les problèmes avec lesquels ils sont confrontés quasi journalièrement et qui font tout leur possible pour leur venir en aide.

Avec les fonctionnaires des Services administratifs par contre, les rapports sont tendus pour le moins que l'on puisse dire. La majorité des experts ont à s'en plaindre d'une façon ou d'une autre. Voici quelques uns des griefs qu'il m'a été donné d'entendre directement de la bouche des intéressés :

- 1) mauvaise information des experts, lors de leur départ de Suisse, sur les conditions qu'ils vont rencontrer dans le terrain. On leur parle par exemple d'une maison meublée mise à leur disposition en omettant de dire que l'équipement de cette maison est parfois plus que rudimentaire.



Certains experts partent donc avec un minimum d'effets personnels, n'utilisant même pas la totalité de la franchise des bagages à laquelle ils pourraient prétendre. Arrivés sur place, ils s'aperçoivent que toute une série d'articles de première nécessité vont leur faire défaut. Pourquoi ne pas faire une sorte de "rapport de poste" ou tout au moins inviter le nouvel expert à prendre contact, avant son départ, avec le collègue qu'il va remplacer ?

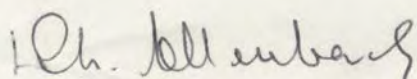
- 2) Ton peu aimable et sec employé dans la correspondance administrative émanant de la section du personnel. L'expert a l'impression qu'à ses questions on va lui répondre "le règlement c'est le règlement", "il n'y a pas à discuter".
- 3) Certains experts sont de langue maternelle voire de nationalité française. A plusieurs reprises déjà, ils ont demandé de recevoir en français la correspondance officielle qui leur est personnellement destinée. Je constate, au reçu des copies adressées à l'ambassade que l'on ne donne pas suite à ce vœu.
- 4) La correspondance postale avec le Rwanda laisse parfois à désirer. Des lettres officielles destinées à des experts et envoyées à l'adresse de TRAFIPRO ou directement à Kibuye, ne sont jamais parvenues à leur destinataire. J'ai demandé que l'acheminement de ces plis se fasse par la voie de notre courrier. Je reçois pourtant chaque semaine encore des copies de lettres dont l'original est envoyé au destinataire par la poste ordinaire.
- 5) La question des salaires est pour ainsi dire à l'ordre du jour des conversations. La réduction intervenue au 1^{er} janvier n'a pas été comprise, le service administratif n'ayant pas jugé utile de la justifier. Il n'est pas normal que M. Dolf par exemple signe un contrat en décembre prévoyant un salaire X et que quelques semaines plus tard ledit salaire soit diminué de 15% sans explications.
- 6) Le nouveau statut du personnel suscite pas mal de commentaires. Pourquoi chaque expert ne l'a-t-il pas reçu ? L'Ambassade elle-même n'en a connaissance (partielle) que par un article publié dans le No d'avril du mensuel "Antenne".
- 7) Lenteur mise par la section administrative pour prendre position dans les questions de prolongation de contrat.

- 3 -

Bref, je ne veux pas allonger la liste. Il est indéniable qu'il existe actuellement parmi les experts, en particulier ceux de TRAFIPRO un malaise qui, ces derniers temps, a tendance à s'aggraver et dont les conséquences pourraient si l'on n'y porte remède assez rapidement avoir des conséquences regrettables. La section du personnel se devrait de faire un sérieux effort pour redresser la situation. J'ai donc appris avec satisfaction que, dans ces prochaines semaines, M. Jaggi, responsable de la sélection et du recrutement, viendra au Rwanda pour y prendre contact avec nos experts, se faire une idée précise de leurs conditions de vie et de travail et discuter avec eux de divers problèmes administratifs. Je ne doute pas que cette visite et ces contacts seront bénéfiques et permettront de restaurer un climat de confiance réciproque entre les experts et la centrale.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires a.i. de Suisse



(L. Ph. Allenbach)